



Pièces n°	Arrêt	Enquête publique	Approbation
5	14 juin 2023	du 16 octobre au 16 novembre 2023	14 mars 2024

- DECOUPAGE DU TERRITOIRE EN ZONES**
- UA : Zone de centre ancien
 - UB : Zone d'extension mixte
 - UBa : Zone d'extension mixte correspondant au quartier "Le Pont"
 - UBg : Zone destinée à accueillir la Gendarmerie
 - UC : Zone résidentielle
 - UX : Zone d'activités économiques et artisanales
 - 1AUX : Zone d'activités économiques et artisanales futures
 - 2AUX : Zone d'activités économiques et artisanales dont l'urbanisation est soumise à une évolution du document
 - N : Zone naturelle
 - NL : Zone naturelle de loisirs
 - A : Zone agricole
 - As : Zone agricole à protéger
 - Aa : Zone agricole correspondant à l'entreprise de salaison
- PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES**
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Emplacement réservé pour mixité sociale
 - Secteur non soumis à l'article L151-15 du Code de l'urbanisme
 - Espace vert à protéger
 - Changement de destination
 - Trame bleue
 - Zones humides
 - Corridor écologique contraint
 - Espace protégé au titre de l'article L151-23
 - Pelouses sèches
 - Patrimoine bâti à protéger
 - Emplacements réservés
 - Attre à préserver
 - Mâts fonctionnelle : inéaires d'activités à préserver
 - Patrimoine bâti à protéger : murs et murets

